



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-44**

**ASSAINISSEMENT**

**28 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la  
réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune  
de SARCELLES (Opération n° SARC116)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN**

**Nombre de présents : (44)**

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CARPF :** Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)  
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France)  
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)  
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## ASSAINISSEMENT

### 28 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le 09 juillet 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise de travaux FAYOLLE & FILS portant sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES.

À l'issue du chantier, il apparaît que certains prix du marché doivent faire l'objet de réajustements, notamment avec un prix nouveau (évacuation et mise en décharge des terres en classe 2) et de supprimer certaines prestations.

L'avenant rendu nécessaire a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux (tranche ferme + tranche optionnelle) : 279 998,40 € ;
- Montant HT de l'avenant : 1 321,04 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle) : 0,47 % ;
- Nouveau montant HT du marché (tranche ferme + tranche optionnelle) : 281 319,44 €.

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2317.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-2° du Code de la commande publique.

Compte tenu de son faible impact financier, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2°,

**Vu** l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116),

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

## ASSAINISSEMENT

**28 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux avec le(s) titulaire(s) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant du initial du marché de + 0,47 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2317,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021  
Affichée le : 20/04/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

